

## CTT Martigny

Comité CTTM

Responsable COVID-19: Anthony Duriez (079.888.99.70)

# Concerné: Concept de protection COVID-19

La fédération Suisse de tennis de table a mis en place un concept de protection que le club doit implémenter pour pouvoir continuer les entraînements et organiser d'autres manifestations. Vous trouverez ici ce concept, et vous devez y adhérer sans faute.

**Le club demande à tous ses membres d'installer et utiliser l'application SwissCovid (aussi disponible que sur le web)**

|  |          |
|--|----------|
| <b>Covid-19 concept de protection Club de tennis de table de Martigny (CTTM)</b> | <b>2</b> |
| 1. Situation de départ   | 2        |
| 2. Objectifs du concept de protection Covid-19 CTT Martigny                      | 2        |
| 3. Personne responsable  | 2        |
| 4. Directives pour les entraînements et manifestations à partir du 15 août       | 3        |
| 4.1. Installation de la salle  | 3        |
| 4.2. Vestiaires, douches, toilettes  | 4        |
| 4.3. Matériel  | 4        |
| 4.4. Nettoyage   | 5        |
| 4.5. Nourriture  | 5        |
| 4.6. Arrivée et entrée dans la salle   | 5        |
| 5. Organisation de l'entraînement  | 5        |
| 5.1. Horaires des entraînements  | 6        |
| 5.2. Utilisation d'une application de gestion des présences                      | 6        |
| 6. Lignes directrices pour les matchs  | 7        |
| 7. Directives pour les joueurs de tennis de table                                | 7        |
| 8. Informations aux parents  | 8        |
| 9. Informations aux entraîneurs  | 8        |
| 10. Communication, entrée en vigueur   | 9        |

## Covid-19 concept de protection Club de tennis de table de Martigny (CTTM)

### 1. Situation de départ

Le présent concept de protection Covid-19 du CTT Martigny montre comment l'organisation de nos entraînements et manifestations du club sera entreprise à partir du 2 octobre 2020 dans le respect des principes primordiaux, à savoir le respect des règles d'hygiène de l'OFSP, la distanciation sociale, et la protection des personnes vulnérables.

Ce concept de protection est basé sur le concept de protection Covid-19 Swiss Table Tennis dont la plausibilité a été confirmée par l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral du sport le 30 avril 2020, et il sera continuellement adapté aux exigences cadres actuelles de l'Office fédéral du sport, de l'Office fédéral de la santé publique et de Swiss Olympic.

### 2. Objectifs du concept de protection Covid-19 CTT Martigny

Ce concept poursuit les objectifs suivants :

- Déroulement des entraînements et manifestations de tennis de table (adultes et jeunesse) dans le respect des principes primordiaux et des prescriptions d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP
- Apporter de la sécurité aux joueurs, spectateurs, et entraîneurs en définissant des règles claires de ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas
- Swiss Table Tennis et le CTT Martigny compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous, entraîneurs et joueurs de tennis de table, resp. de leurs parents - nous sommes et resterons solidaires et respectons les directives. Notre comportement exemplaire sert le sport du tennis de table !
- Swiss Table Tennis et le CTT Martigny recommandent à toutes les personnes particulièrement vulnérables de consulter leur médecin avant toute reprise des entraînements de club et de respecter les directives spécifiques de l'OFSP.

### 3. Personne responsable

Le responsable COVID-19 du club est le vice-président Anthony Duriez (079.888.99.70).

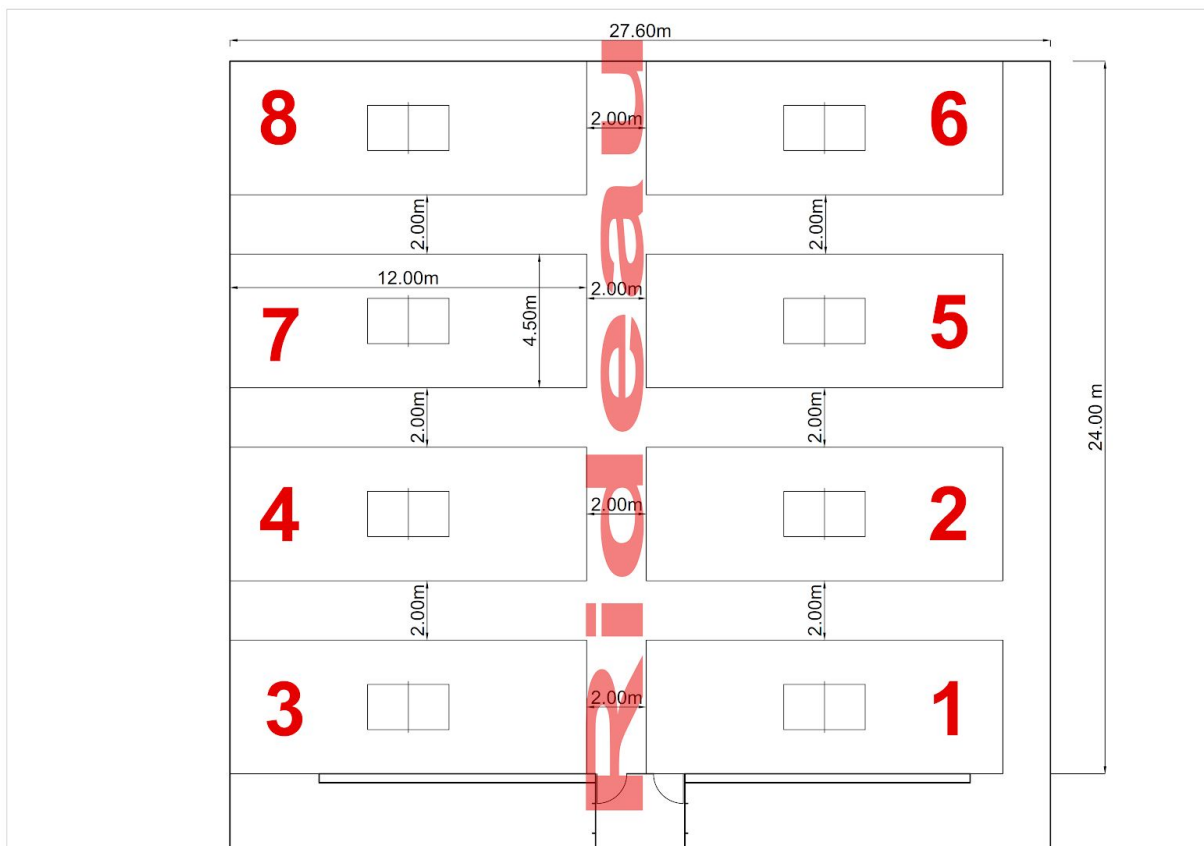
## 4. Conditions cadres pour les entraînements et manifestations à partir du 2 octobre

### 4.1. Traçage des contacts

- 4.1.1. Pour toutes les manifestations, les coordonnées de toutes les personnes présentes sont recueillies. L'inscription sur la liste de présence est obligatoire pour toutes les personnes.
- 4.1.2. Nous recommandons aux joueurs et spectateurs de télécharger l'application SwissCovid.

### 4.2. Installation de la salle

- 4.2.1. Chaque table de tennis de table doit avoir une surface d'au moins 4,5 m x 12 m délimitée par des séparations de tables. Entre les terrains de jeu, une distance de 2 m doit être maintenue. Seulement deux joueurs peuvent être présents sur un même terrain de jeu, c'est-à-dire à une table de tennis de table. L'entraîneur doit se tenir à l'extérieur des séparations.
- 4.2.2. Tant que l'interdiction du conseil fédéral de réunir plus de cinq personnes est en vigueur:
  - 4.2.2.1. cinq personnes au maximum (quatre joueurs et un entraîneur) peuvent s'entraîner ensemble. Dans une salle de sport standard (25m x 14m - salle Rhône ou salle Forclaz), deux groupes à 4 joueurs et un entraîneur peuvent donc s'entraîner, mais les joueurs ne doivent pas changer le groupe pendant un entraînement.
  - 4.2.2.2. Un maximum de 10 personnes (8 joueurs et 2 entraîneurs) peut se trouver dans une moitié de salle (25m x 14m). Un maximum de 4 tables de tennis de table pourront être installées dans une moitié de salle.
- 4.2.3. Lorsque deux groupes sont présents dans la salle et que l'attribution des salles le permet, on favorise l'installation dans les deux moitiés de salle avec le rideau baissé (séparation des 2 groupes d'entraînement).
- 4.2.4. Le plan ci-joint doit être impérativement respecté.



4.2.5. L'entraîneur et les joueurs **se lavent les mains avant et après le montage des tables et des séparations.**

#### 4.3. Vestiaires, douches, toilettes

4.3.1. Les vestiaires (visiteurs et recevants séparé) et les douches peuvent être utilisés.

4.3.2. Les toilettes et les lavabos peuvent être utilisés. Les éviers doivent disposer d'une quantité suffisante de savon. Pour se sécher les mains, on utilise soit ses propres serviettes, soit des serviettes en papier, qui sont jetées dans la corbeille à papier.

#### 4.4. Matériel

4.4.1. Chaque joueur apporte sa propre raquette de tennis de table. Les raquettes ne sont pas échangées entre les joueurs. Après l'entraînement, chaque joueur nettoie sa raquette.

4.4.2. Pendant le jeu, les tables ne sont pas touchées.

## 4.5. Nettoyage

4.5.1. Les tables et les séparations doivent être démontées et rangées, l'entraîneur et les joueurs se lavent les mains avant et après le démontage.

4.5.2. Les instructions de nettoyage du gérant de la salle de sport doivent également être respectées.

## 4.6. Nourriture

4.6.1. Chaque joueur doit apporter sa propre gourde et, si nécessaire, son goûter à l'entraînement. La bouteille ne doit pas être transmise à d'autres joueurs.

4.6.2. Les mesures de distanciation sociale doivent également être respectées durant les pauses.

## 4.7. Arrivée et entrée dans la salle

4.7.1. Nous recommandons aux joueurs et aux entraîneurs de se rendre à la salle à pied ou en vélo. Il ne devrait pas y avoir de covoiturage et les transports publics devraient être évités dans la mesure du possible.

4.7.2. Si l'utilisation des transports publics est inévitable, les règles d'hygiène et de conduite doivent être respectées.

4.7.3. Les joueurs peuvent entrer dans la salle de sport au maximum 5 minutes avant le début de leur entraînement et doivent quitter la salle au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps d'entraînement.

4.7.4. Lors de l'entrée dans la salle, du montage et du démontage des tables de tennis de table et lors de la sortie de la salle, la distance de 1.5 mètres entre toutes les personnes doit être respectée. Les poignées de main ne sont pas autorisées. Tout marquage de distance par l'opérateur de la salle doit être respecté.

**4.7.5. Les joueurs qui ne sont pas en train de jouer et spectateurs en dessus de 12 ans doivent impérativement porter un masque dans la salle.**

## 5. Organisation de l'entraînement

Le CTT Martigny nomme Anthony Duriez (079.888.99.70) comme responsable Covid-19.

Anthony est la personne de contact pour les joueurs, parents et entraîneurs pour toute question

# Plan Covid-19 v.02.10.2020

par rapport aux entraînements sous les mesures de protection Covid-19. Anthony est chargé de veiller au respect de toutes les directives.

## 5.1. Horaires des entraînements

De manière générale, les entraînements peuvent avoir lieu selon les horaires “été” en vigueur:

- Le lundi
  - de 17h30 à 18h25, 2 tables
  - de 18h30 à 20h00, 2 tables
- Le mardi
  - de 17h30 à 22h00, 8 tables
- Le jeudi
  - de 17h30 à 19h25, 4 tables
  - de 19h30 à 21h30, 8 tables
- Le vendredi
  - de 17h30 à 22h00, 8 tables

## 5.2. Utilisation d'une application de gestion des présences

- 5.2.1. Le CTT Martigny utilisera l'application “SpielerPlus” (disponible sur le web, Apple, et Android), pour annoncer les plages d'entraînement. Vous pouvez obtenir une invitation en contactant Anthony (079.888.99.70) ou Radu (077.455.35.85).
- 5.2.2. ***La présence devra impérativement être annoncée à l'avance à travers l'application SpielerPlus ou via Whatsapp/SMS à Anthony le cas échéant.***
- 5.2.3. Les entraînements seront confirmés 2h à l'avance en fonction du nombre des inscriptions. **Merci de finaliser vos inscriptions au minimum 24h à l'avance.** Les joueurs non annoncés pourront se voir refuser l'accès à la salle.
- 5.2.4. **Lorsque deux groupes d'entraînements seront présents en même temps (8 joueurs), il est impératif que les groupes ne se mélangent pas pendant l'entraînement (si restriction à 5 personne en vigueur).**
- 5.2.5. Le responsable Covid-19 enregistre les temps d'entraînement et les joueurs inscrits ou attribue le temps d'entraînement aux joueurs.
- 5.2.6. Une liste de présences pour chaque séance d'entraînement sera maintenue à travers l'application SpielerPlus. Toutes les listes de présences sont archivées par le responsable Covid-19. Cette mesure permet de retracer les contacts en cas d'infection.
- 5.2.7. Grâce à la procédure d'inscription, le responsable Covid-19 s'assure qu'il n'y a pas plus de 4 joueurs et un entraîneur dans un groupe d'entraînement (si restrictions 5 personnes en vigueur).

- 5.2.8. Si possible, les 4 mêmes joueurs devraient toujours s'entraîner ensemble pendant les 3 premières semaines.

## 6. Lignes directrices pour les matchs

- 6.1. Des séparations de tables doivent être placées entre les tables. Un seul coach par joueur est autorisé à chaque table de compétition. Les chaises des coaches seront placées à l'extérieur des séparations des tables et de manière à respecter la distance minimale de 1,5m entre elles.
- 6.2. Les traditionnelles poignées de main ne seront pas faites. Tout autre contact physique doit également être évité. En signe de salutation et de reconnaissance, les joueurs se font un signe de tête après le match ainsi qu'à l'entraîneur adverse et à l'arbitre.
- 6.3. La distance de 1,5m entre les personnes extérieures à un même ménage doit être maintenue en permanence. Une exception est faite exclusivement pour les joueurs de double pendant la compétition de double.
- 6.4. Des masques doivent être fournis aux officiels si la distance de 1,5m ne peut être respectée.
- 6.5. Il est conseillé aux joueurs de s'essuyer le visage uniquement avec la main qui joue et non avec la main qui tient les balles. Les joueurs ne doivent pas toucher leur visage avec la main qui tient les balles pendant la compétition. Les joueurs doivent continuer à s'abstenir de s'essuyer les mains sur la table.
- 6.6. Les équipements de tournoi, tels que les compteurs et les cartes, ne doivent être utilisés que par une seule personne et doivent être nettoyés avant d'être utilisés par une autre personne.
- 6.7. Le changement de côté se fait dans le sens des aiguilles d'une montre afin que les joueurs ne se croisent pas. Pendant les pauses entre les sets et après le match, les joueurs quittent la table également dans le sens des aiguilles d'une montre.
- 6.8. Entre tous les matchs, une courte pause doit être prévue pour permettre aux joueurs et aux coaches de quitter l'aire de jeu avant que les joueurs suivants entrent dans l'aire de jeu pour éviter de se croiser entre les séparations.

## 7. Directives pour les joueurs de tennis de table

- 7.1. Seuls les joueurs qui ne présentent aucun symptôme peuvent participer aux entraînements ou aux matchs. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée

# Plan Covid-19 v.02.10.2020

ou nausées doit rester chez elle et devrait contacter son médecin de famille par téléphone et se faire tester si possible. L'organisateur peut exclure de la manifestation les personnes présentant des symptômes.

- 7.2. Il est interdit de s'essuyer les mains à la table.
- 7.3. La serviette pour essuyer le visage et la main de jeu ne doit être touchée que par la main de jeu et non par la main dans laquelle les balles sont tenues.
- 7.4. Pendant l'entraînement, le joueur ne doit pas toucher son visage avec la main dans laquelle les balles sont tenues. Swiss Table Tennis recommande aux joueurs de mettre un gant sur la main dans laquelle les balles sont tenues (non pas pour des raisons d'hygiène, mais comme "rappel" pour éviter de se toucher le visage).
- 7.5. Avant et après l'entraînement, les joueurs se lavent soigneusement les mains l'un après l'autre. Après le lavage, les mains doivent être séchées avec leur propre serviette propre ou avec des serviettes en papier jetables.
- 7.6. Les déchets doivent être évacués à la maison.
- 7.7. Les joueurs qui ne respectent pas les règles du concept de protection peuvent être exclus de l'entraînement par l'entraîneur ou le responsable Covid-19 du club.

## 8. Informations aux parents

- 8.1. Les parents sont autorisés à amener leurs enfants dans la salle de sport, mais doivent quitter la salle dès que les enfants ont été confiés à l'entraîneur.
- 8.2. Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle de sport pendant l'entraînement.

## 9. Informations aux entraîneurs

- 9.1. L'entraînement doit être organisé de telle sorte que la distance de sécurité d'au moins 1.5 mètres soit maintenue en permanence, tant entre les joueurs qu'entre les joueurs et l'entraîneur.
- 9.2. L'entraîneur tient un journal de tous les participants à l'entraînement et envoie la liste après l'entraînement au responsable du Covid-19 de son club.
- 9.3. L'entraîneur n'est pas autorisé à établir un contact physique avec les joueurs. Si l'entraîneur veut montrer une séquence de mouvements, il doit le faire à distance.
- 9.4. Pendant l'entraînement, l'entraîneur se tiendra si possible en dehors des bordures de la table.
- 9.5. Lors de la préparation de l'entraînement, l'entraîneur tient compte du fait que les joueurs ont subi une pause d'entraînement de tennis de table assez longue en raison de l'interdiction d'entraînement. Il organise l'entraînement de manière à minimiser le risque de blessures.



- 9.6. Entraînement au panier de balles : Dans les entraînements de groupes (à partir de 3 joueurs dans la salle), aucun entraînement au panier de balles ne doit avoir lieu. En cas d'entraînement individuel, l'entraîneur peut effectuer un entraînement au panier de balles avec son joueur. L'entraîneur met un gant jetable sur la main libre pour l'entraînement au panier de balles. Le joueur ne touche pas les balles.

## 10. Communication, entrée en vigueur

Ce concept de protection Covid-19 du CTT Martigny entrera en vigueur le 2 octobre 2020. Il est communiqué comme suit:

- Envoi par e-mail et groupe Whatsapp à tous les membres et entraîneurs du club.
- Publication sur le site web du club.